



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Portrait du Conseil communal

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a officialisé, lors de sa séance de ce jour, les décisions de principe [annoncées le 24 octobre dernier](#) concernant la répartition des sections et services de l'Administration communale. Conformément au calendrier établi, M. Fabio Bongiovanni reste président du Conseil communal jusqu'à l'été 2018 et Mme Christine Gaillard assure la vice-présidence.

La répartition des sections et services de l'Administration communale au sein du Conseil communal est la suivante :

- M. Fabio Bongiovanni : **Economie, Finances, Ressources humaines.**
- Mme Christine Gaillard : **Urbanisme, Mobilité, Environnement.**
- M. Thomas Facchinetti : **Culture et intégration, Sports, Tourisme.**
- Mme Violaine Blétry de Montmollin : **Agglomération, Infrastructures, Sécurité.**
- Mme Anne-Françoise Loup : **Education, Santé, Action sociale.**

Tous les détails, suppléances et numéros de téléphones, se trouvent dans le document officiel annexé.

Est également jointe à ce communiqué la photo officielle du Conseil communal dans sa nouvelle composition. Cette image a été réalisée aujourd'hui au sein du Musée d'ethnographie récemment restauré (crédit : Stefano Iori).

La première séance de l'année du Conseil général est fixée au 15 janvier à 19h30. Les membres du Conseil général seront notamment amenés à examiner le programme politique et la planification financière élaborés par le Conseil communal pour les années 2018-2021.

Neuchâtel, le 10 janvier 2018

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, 032 717 71 02,
fabio.bongiovanni@ne.ch